

## REUNION N°3

Tract 7 GAE 09 / 02 / 2024

### **ORDRE DU JOUR :**

Étude de la structure de qualification de la Direction Technique

Cette présentation/discussion autour de la structure de qualification est primordiale pour l'avenir de Trixell.

En effet, il est important de s'assurer que nous aurons les bonnes compétences (en Volume et en qualité) pour réaliser tous les développements et recherches nécessaires pour avoir un portefeuille produit qui répond aux besoins.

La direction nous a proposé une démarche pour arriver à une photo des qualifications au 31 octobre (date de début de la GAE) et 1<sup>er</sup> Juin 2024 (nouvelle structuration pour répondre aux enjeux).

Si cette démarche est positive, il est choquant de s'apercevoir que la direction n'a pas fait ce travail avant de décider la suppression et la répartition des 60 postes qu'elle veut supprimer. Elle avoue que la donnée d'entrée du choix des 60 postes est un choix financier.

Cela est très inquiétant pour l'avenir de Trixell et renforce notre détermination à proposer des scénarios alternatifs et à réaliser une analyse fine des structures de qualification.

### **RALLIEMENT AU CET GROUPE :**

Le rattachement au CET Groupe est important pour la GAE. Il permet d'avoir la reconnaissance de la pénibilité, l'accès au CET solidaire qui évite le recours au chômage partiel et la possibilité de transformer son indemnité de départ à retraite en CET de fin carrière abondé de 40%.

La direction a proposé un dispositif transitoire jusqu'au 31 décembre 2024 afin que les salariés de Trixell puissent transformer leurs primes en congé de fin carrière et le cumuler avec une MAD.

Nous nous sommes déclarés favorables à ce dispositif.

La CGT sera attentive à ce que la direction ne remplace pas les MAD par des CET de fin carrières pour faire des économies sur le dos des salariés.

### **PRÉSENTATION À DATE DE L'ÉTAT DE LA GAE**

La date de prise en compte des départs GAE commence au 31 octobre 2023.

Depuis le 31 octobre 2023, 12 personnes sont parties permettant ainsi de trouver 12 solutions à la suppression de postes fragilisés.

Il est à noter que les dispositifs d'accompagnement négociés dans l'accord GAE seront appliqués rétroactivement à ces personnes.

### **PÉNIBILITÉ :**

Suite à une demande de la CGT, une commission pénibilité sera mise en place rapidement.

La première réunion sera consacrée à la revue des critères de pénibilité applicable à Trixell et à la définition du processus de validation des trimestres de compensation.

### **PROCHAINE REUNION LE 12/02/2023.**

Des questions mails DS : [michel.martorana@trixell-thalesgroup.com](mailto:michel.martorana@trixell-thalesgroup.com) ou [yoel.cervellin@trixell-thalesgroup.com](mailto:yoel.cervellin@trixell-thalesgroup.com)  
ou un courrier dans notre boîte aux lettres au local UDI

Le site WEB CGT Trixell : <https://tav.cgtthales.fr/category/actualites-moirans-txl/>

✉ [cgt.trixell@laposte.net](mailto:cgt.trixell@laposte.net)  
TEL : 06 08 66 43 79